

Octobre 2019

# Une deuxième révolution

30 ans de droits de l'enfant et un programme inachevé

RÉSUMÉ ANALYTIQUE



CHILD RIGHTS NOW!

ChildFund  
Alliance

PLAN  
INTERNATIONAL

Save the Children

SOS CHILDREN'S  
VILLAGES  
INTERNATIONAL

Terre des Hommes  
International Federation

World Vision



**La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant marque un jalon dans la lutte pour la reconnaissance des droits de l'enfant ; elle a contribué aux progrès sans précédent qui ont été accomplis en faveur des enfants au cours des trente dernières années, et c'est à l'aune de ce cadre de référence que nous pouvons mesurer le chemin qu'il nous reste à parcourir pour garantir la pleine réalisation des droits de tous les enfants.**

**Depuis son adoption en 1989, la Convention sur les droits de l'enfant a joué un rôle crucial dans la transformation de la vie de millions d'enfants. Mais malgré les avancées extraordinaires enregistrées depuis lors, trop d'enfants ont été laissés pour compte. Le travail qui nous attend est clair : nous devons axer tous nos efforts sur ce programme inachevé et sur la « deuxième révolution » qui sera nécessaire pour réaliser les droits de tous les enfants.**

## LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DE L'ENFANT A 30 ANS

Adoptée en 1989, la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant a établi le principe selon lequel les enfants ont des droits, égaux à ceux des adultes, et a reconnu le lien qui existe entre le bien-être des enfants et la force des sociétés. Les quatre principes fondamentaux de la Convention sont la non-discrimination, l'attachement à l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement, et le respect des opinions de l'enfant. La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant est désormais le traité sur les droits humains le plus largement ratifié de toute l'histoire de l'humanité : 196 pays l'ont approuvée.

### Des changements incroyables, mais il reste du chemin à parcourir

Sur fond de changements sociaux et économiques incroyables, la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant a incité les législations nationales à protéger les enfants, encouragé les investissements dans les enfants et les systèmes dont ils ont besoin pour survivre et se développer, et permis à davantage d'enfants de participer à la construction de leur avenir. Nous pouvons dire aujourd'hui que les enfants sont en meilleure santé, mieux nourris, plus éduqués et mieux protégés par la loi qu'à aucun moment dans l'histoire de l'humanité.

Les gouvernements et la société civile devraient célébrer ces avancées à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Mais nous ne saurions ignorer que les progrès ont été inégaux et que la mise en œuvre des droits de tous les enfants a échoué dans deux domaines clés. Tout d'abord, les enfants qui sont encore confrontés à une mort prématurée, à la faim et qui ont peu de chances de recevoir une éducation de base sont ceux qui vivent dans une zone touchée par un conflit ou dans un État fragile, et ceux qui appartiennent à un groupe social exclu. Il arrive bien trop souvent que les gouvernements ne tiennent pas compte des

droits de ces enfants ; dans certains cas, cela est opportun sur le plan politique et dans d'autres, les progrès se heurtent au manque de ressources ou de conditions propices sur le terrain. Ensuite, les progrès sont au point mort sur des questions clés telles que la protection contre la violence ou la mise en œuvre des droits civils et politiques des enfants, car les gouvernements n'ont pas réussi à traduire la Convention sur les droits de l'enfant dans les politiques ou dans la pratique.

Si les gouvernements entendent réellement atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) – ce qui est notre promesse aux enfants d'aujourd'hui –, ils doivent reconnaître que la Convention sur les droits de l'enfant est indissociable des ODD. En effet, grâce à leur approche élargie du développement économique et social, de la paix, de la sécurité et de la durabilité environnementale, les ODD constituent un tremplin puissant pour la mise en œuvre de la Convention sur les droits de l'enfant. De même, ce n'est qu'en mettant pleinement en œuvre les droits de tous les enfants que nous pourrions atteindre les ODD et tenir leur promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte.

### Un monde différent

La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant n'a rien perdu de son urgence ni de sa pertinence, mais elle s'inscrit dans un monde qui a radicalement changé depuis 1989. Le changement climatique représente sans doute le plus grand défi à relever pour réaliser les droits de l'enfant et menace d'annuler une grande partie des progrès si chèrement gagnés au cours des dernières décennies. Les conflits ont toujours été un obstacle au progrès, mais la

La jouissance des Droits de l'Enfant partout dans le monde est essentielle à la réalisation des ODD

manière dont les guerres d'aujourd'hui sont menées place résolument les enfants en première ligne. La multiplication des attaques contre des lieux sûrs comme les écoles et les hôpitaux et le meurtre d'enfants lors d'attaques contre les communautés civiles constituent une atteinte directe aux droits de l'enfant.

Si les grandes mutations sociales et économiques d'il y a trente ans ont permis des avancées en faveur des enfants, les vents contraires des politiques actuelles vont à l'encontre des droits de l'enfant. L'espace de la société civile se réduit dans le monde entier. Or, là où la société civile ne peut pas travailler, les gouvernements et les institutions ne seront pas tenus de répondre des engagements qu'ils ont pris envers les droits de l'enfant, et l'espace dans lequel on peut défendre et faire respecter ces droits diminuera. Sur la scène mondiale, nous voyons des pays puissants régulièrement remettre en question les principes fondamentaux qui sont au cœur de la Convention sur les droits de l'enfant, que ce soit en minimisant l'importance des droits des filles et des femmes ou en promouvant les droits des parents aux dépens de ceux de l'enfant. Ces tendances – politiques ou environnementales – viennent nous rappeler que les avancées que nous avons enregistrées dans la reconnaissance et la mise en œuvre des droits de l'enfant ne sont que trop fragiles.

Bien que la route soit semée d'embûches, nous avons aujourd'hui à notre disposition plus d'atouts qu'auparavant pour nous aider à atteindre les enfants les plus marginalisés et les plus démunis : de meilleures données, une expertise plus grande et une solide communauté dédiée à la survie des enfants.

La CDE des Nations Unies n'a en rien perdu de son urgence, et les enfants sont maintenant confrontés à de nouvelles terribles menaces par rapport à 1989

### UN PROGRAMME INACHEVÉ

- Plus de 5 millions d'enfants meurent chaque année de causes évitables.
- Environ 150 millions de jeunes enfants souffrent de malnutrition et des effets d'un retard de croissance à travers le monde.
- Environ 64 millions d'enfants n'ont toujours pas accès à l'enseignement primaire.
- On estime à environ 15 millions le nombre d'adolescentes de 15 à 19 ans qui ont subi des rapports sexuels forcés.
- 12 millions de filles de moins de 18 ans sont données en mariage chaque année.
- 95 000 enfants, dont 70 % de garçons, sont assassinés tous les ans.
- Il y a toujours environ 152 millions d'enfants de 5 à 17 ans qui travaillent.



## Un appel à l'action

C'est le moment d'agir. Il a fallu une révolution dans la manière dont nous appréhendons les droits de l'enfant pour que la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant puisse voir le jour et il faudra une deuxième révolution pour réaliser les droits de tous les enfants. Les politiques, les investissements et les pratiques que nous introduirons au cours des dix prochaines années doivent opérer une véritable transformation pour permettre à tous les enfants de briser le cycle vicieux intergénérationnel de la pauvreté et de l'exclusion, et pour poser les fondements de l'avenir équitable, prospère et durable que nous nous sommes engagés à créer. Les conséquences de l'inaction seront lourdes. Nous appelons tous les gouvernements à :

### Adopter la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant dans son intégralité.

- Réaffirmer l'engagement politique en faveur des droits de l'enfant en adhérant pleinement à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, y compris ses protocoles facultatifs.
- Adopter et mettre en œuvre des lois, des politiques et des budgets qui tiennent compte de tous les enfants et reflètent leurs besoins spécifiques à toutes les étapes de l'enfance ainsi que les expériences différentes que vivent les garçons et les filles.
- Identifier et combattre toutes les formes de discrimination et de violence qui empêchent les enfants de réaliser leurs droits.
- Veiller à ce que l'intérêt supérieur de tous les enfants soit la considération première lors des prises de décisions politiques.

### Investir aujourd'hui dans l'avenir durable de demain.

- Augmenter les recettes et les dépenses consacrées aux services essentiels, aux infrastructures et aux systèmes qui protègent les droits de l'enfant, de manière à répondre en priorité aux besoins des enfants les plus pauvres et les plus vulnérables.
- Les gouvernements des pays riches doivent, en accord avec leurs obligations internationales, soutenir les efforts que fournissent les pays plus pauvres pour investir dans les enfants.
- Suivre et démontrer les progrès accomplis en faveur de tous les enfants.
- Montrer comment les dépenses profitent à tous les enfants et à leurs familles de manière équitable et efficace.
- Prendre des mesures supplémentaires pour inclure les groupes qui sont trop souvent exclus des exercices habituels de collecte de données, par exemple les enfants migrants, réfugiés et sans-abri.

### Écouter ce que disent les enfants et y répondre.

- Veiller à ce que tous les enfants connaissent et comprennent leurs droits ; leur donner la possibilité de participer librement et de donner leur point de vue au niveau familial et communautaire ; défendre leurs droits à la liberté d'expression, d'association, de réunion pacifique et d'accès à l'information.
- Prendre des engagements clairs, concrets et ambitieux qui déboucheront sur un changement pour les enfants au cours des dix prochaines années.
- Suivre une approche axée sur les droits de l'enfant lors de la mise en œuvre du Programme 2030 afin qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte, en adoptant des lois, des politiques et des budgets qui favorisent l'égalité de genre et pilotent la convergence entre les enfants les plus pauvres et marginalisés et les enfants plus aisés, tout en établissant la couverture universelle des services, des systèmes et des infrastructures.
- Adopter des plans assortis de délais et visant à mettre fin à la violence faite aux enfants, conformément à la cible 16.2 des ODD, en votant et en faisant appliquer des lois, en investissant dans les systèmes de protection de l'enfant et en collaborant avec la société civile afin de modifier les attitudes et les comportements qui exposent les enfants à la violence.

- S'attaquer de toute urgence à la crise climatique et aux menaces environnementales, qui menacent la réalisation des droits de tous les enfants, en honorant les obligations internationales existantes sur le changement climatique et en prenant des mesures pour atténuer son impact déjà irréversible.
- Donner la priorité aux fenêtres d'opportunité stratégiques de la petite enfance et de l'adolescence grâce à des politiques et des budgets qui soutiennent les interventions conduites dans les domaines de la nutrition, de l'éducation, de la santé et de la protection. Cela aura un impact positif sur les individus tout au long de leur vie et sur la société, et est le seul moyen de briser le cycle générationnel de la pauvreté et de l'exclusion.

« ÉCOUTEZ-NOUS ! »



*“ Écoutez-nous. Beaucoup de gens pensent que si tu es un enfant, ton opinion sera ridicule, ou qu'elle n'a aucun sens, ou que ça ne vaut pas la peine de l'écouter, même si elle est bonne. ”*

*Enfant, 10, Espagne*

*“ C'est la culture qui considère que les enfants sont inexpérimentés et incapables de participer aux réunions "adultes" qui exclut les enfants de la participation. ”*

*Enfant, 14, Zambie*

*“ Il peut y avoir des moyens d'aider et de contribuer à la communauté en fréquentant des adultes qui ont un certain pouvoir au sein de la communauté, et les voir et leur apprendre... que nous devons être entendus, que notre voix compte. ”*

*Child, 12, Honduras*





**“Une deuxième révolution: 30 ans de droits de l’enfant et un programme inachevé”** est un rapport de Child Rights Now! une initiative de l’alliance Joining Forces, une alliance d’organisations dédiées à l’enfance.

Joining Forces travaille avec et pour les enfants et les jeunes pour garantir leurs droits et mettre fin à la violence à leur encontre.